
LA RÉGENCE D'ALGER

SOUS

LE CONSULAT ET L'EMPIRE

Voir la *Revue africaine*, année 1872 (1)

CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON 1^{er}

(Tome 3^e, page 159)

1918

Quartier général, Milan, 25 prairial an V (13 juin 1797)

AU CONSUL FRANÇAIS A ALGER (Jean Bon St-André).

J'ai l'honneur de vous faire passer ci-joint, un mémoire présenté au général en chef Bonaparte en faveur du nommé Louis Imperatori, négociant piémontais maintenant détenu à Alger. Ce jeune homme, intéressant par ses malheurs, a été pris sur un bâtiment turc, par un corsaire barbaresque et conduit à Alger contre le droit des gens, puisqu'il se trouvait passager à bord d'un vaisseau d'une puissance amie du dey.

(1) Ces documents, laissés par notre regretté président M. Berbrugger, viennent de nous être envoyés par M. E. Watbled.

Le général Bonaparte, vivement touché du sort de ce jeune homme et des inquiétudes de la famille honnête à laquelle il appartient et dont il est chéri, me charge de vous le recommander particulièrement et de vous engager à faire toutes les démarches que vous jugerez nécessaires auprès du gouvernement d'Alger pour rendre la liberté à un homme qui l'a injustement perdue.

Le caractère de la nation que vous représentez, ne me laisse aucun doute sur l'empressement que vous mettrez à seconder les vues du général Bonaparte à l'égard du nommé Imperatori.

Par ordre du général en chef.

(Dépôt de la Guerre).

CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1^{er}

(Tome 3^e, page 226)

1994

Montebello, 17 messidor an V (5 juillet 1797)

A M. LE MARQUIS DE MANFREDINI.

Vous trouverez ci-joint, M. le Marquis, deux pièces écrites par huit Tunisiens que le hasard a fait tomber entre les mains des Livournais, son Altesse royale m'obligera en leur rendant la liberté. Je n'attache à cette faveur d'importance que celle que m'inspire l'humanité.

BONAPARTE

(Archives des Affaires étrangères).

CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON 1^{er}(Tome 3^e, page 248)

2020

Quartier général. Milan, le 29 messidor an V (17 juillet 1797).

AU MINISTRE DE LA MARINE.

Venise, qui fournit de grands avantages à la marine, réclame de vous, citoyen ministre, douze ou quinze permissions qui mettent les bâtiments les plus riches à l'abri des Algériens : ces corsaires lui ont déclaré la guerre depuis environ trois mois, ce qui ruine entièrement son commerce. Si vous pouvez prendre en considération cet objet, il sera très-avantageux pour indemniser ce pays des pertes qu'il fait tous les jours.

BONAPARTE.

*(Collection Napoléon).*CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON 1^{er}(Tome 3^e, page 613)

2391

Paris, 3 nivore an VI (28 décembre 1797).

AU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

J'ai l'honneur de vous envoyer, citoyen président Barras, la copie d'une lettre que je reçois du Bey de Tunis, avec les noms de dix-huit Français que ce bey a fait mettre en liberté.

Dans le temps que je me suis trouvé en Italie, j'ai saisi toutes les occasions de donner à nos bons amis les Turcs, des marques de l'amitié que la République Française a pour eux.

Le gouvernement provisoire de la République ligurienne a fait mettre également en liberté tous les esclaves turcs qui

étaient sur les galères de Gênes, et les a renvoyés dans leur patrie.

BONAPARTE.

(*Extrait du Moniteur Universel*).

CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1^{er}.

(Tome 4, page 161)

2611

A bord de l'*Crient* à la hauteur des bouches de Bonifacio, 7 prairial an VI (26 mai 1798).

A L'OFFICIER GÉNÉRAL COMMANDANT EN CORSE (Le général de division Amherst).

D'après le compte que j'ai rendu au général en chef de l'avis qui m'a été donné, que trois corsaires barbaresques relâchaient dans la rade de Bastia, ayant à bord, comme esclaves, l'équipage de prises faites sur les bâtiments génois.

Le général en chef :

Vu que dans tous les ports où s'est trouvée l'armée, il a fait mettre sur le champ en liberté tous les esclaves barbaresques qui s'y trouvaient.

Ordonne à l'officier général commandant en Corse ou en son absence, à l'officier commandant à Bastia, de faire mettre sur le champ en liberté tous les Génois faits esclaves par les trois corsaires barbaresques d'Alger qui se trouvent dans ce moment-ci, mouillés dans la rade de Bastia.

Si, depuis les dispositions faites par le général en chef, la République ligurienne avait encore dans ses ports des esclaves algériens, ils seront mis en liberté en nombre égal à ceux délivrés aux Génois à Bastia.

Dans tous les cas, vous porterez la plus grande exactitude à faire exécuter cet ordre pour mettre sur le champ en liberté

tous les Génois qui se trouvent à bord de ces corsaires d'Alger.

Vous communiquerez au Directoire ligurien le double de cet ordre.

Par ordre du général en chef (1)

(Dépôt de la guerre).

CORRESPONDANCE DE NAPOLEÓN 1^{er}

(Tome 3, page 168)

2617.

Le pilote du navire suédois, la *Marie-Sophie*, venant de Londres allant à Naples, sait que l'objet de la frégate suédoise allant à Tunis, est de porter des présents au bey de cette Régence, etc.

CORRESPONDANCE DE NAPOLEÓN 1^{er}

(Tome 4, page 211)

2665

Quartier-général. Malte, 27 prairial an VI (15 juin 1798).

AUX CONSULS DE FRANCE A TUNIS, TRIPOLI ET ALGER

Je vous préviens, citoyen, que l'armée de la République est en possession depuis deux jours de la ville et des deux îles de Malte et de Gozzo; le pavillon tricolore flotte sur tous les forts.

Vous voudrez bien citoyen, faire part de la destruction de

(1) Bonaparte, général en chef de l'armée d'Orient, était parti de Toulon pour l'Égypte, le 19 mai 1798.

l'ordre de Malte et de cette nouvelle possession de la République au Bey, près duquel vous vous trouvez, et lui faire connaître que désormais il doit respecter les Maltais, puisqu'ils se trouvent sujets de la France.

Je vous prie aussi de lui demander qu'il mette en liberté les différents esclaves maltais qu'il a ; j'ai donné l'ordre que l'on mît en liberté plus de 2,000 esclaves barbaresques et turcs que l'ordre de St-Jean de Jérusalem tenait aux galères.

Laissez entrevoir au bey que la puissance qui a pris Malte en trois ou quatre jours serait dans le cas de le punir, s'il s'écartait un moment des égards qu'il doit à la République (1).

BONAPARTE.

(*Collection Napoléon*)

CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1^{er}

Tome 4, page 225)

2675

Quartier général. Malte, 28 prairial an VI (16 juin 1798).

AU CITOYEN LE ROY

Le général en chef ayant ordonné à l'amiral Brueys de nommer une commission à l'effet de reconnaître ceux des esclaves turcs qui seraient susceptibles d'être embarqués utilement sur les vaisseaux de l'escadre, vous voudrez bien donner des ordres pour, à la réquisition de l'amiral Brueys ou du chef de l'état-major de l'armée navale Ganteaume, faire remettre à leur disposition tous les esclaves turcs qui peuvent être dans le bague qu'ils désigneront, le nombre monte à environ 500 hommes (2).

Vous vous entendrez avec l'amiral Brueys pour la répartition sur les différents vaisseaux et les mesures de sûreté qu'il est convenable de prendre.

Par ordre du général en chef.

(*Dépôt de la Guerre*).

(1) V. *Revue Africaine* n° 32. (6^e volume, page 128).

(2) Voir le numéro 3078, *ibid.* page 530, où il est dit 2,000.

CORRESPONDANCE DE NAPOLEÓN 1^{er}.

2736

(IBID. P. 283)

ORDRE

Quartier général. Alexandrie, 15 messidor an VI (3 juillet 1798).

Bonaparte, général en chef, ordonne :

Art. 1^{er}. Tous les matelots turcs qui étaient esclaves à Malte et qui ont été mis en liberté et qui sont de Syrie, des îles de l'Archipel, de l'Égypte ou du Dey de Tripoli, seront sur le champ mis en liberté.

Art. 2. — L'amiral les fera débarquer demain à Alexandrie d'où l'état-major leur donnera des passe-ports pour se rendre chez eux, et à chacun une proclamation en arabe.

BONAPARTE.

*(Dépôt de la Guerre).*CORRESPONDANCE NAPOLEÓN 1^{er}

(Tome 4, page 443)

Quartier général, 17 thermidor an VI (4 août 1798)

AU CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE A TRIPOLI (Alphonse Guys)

Je profite, citoyen consul, du passage de la caravane pour vous faire part des succès de la République à la bataille des Pyramides, où nous avons tué plus de 2,000 mameluks de cavalerie d'élite.

Je désire que vous fassiez connaître au Bey de la Régence de Tripoli, que la République française continuera à vivre en bonne intelligence avec lui, comme elle l'a fait par le passé. Tous les sujets du bey seront spécialement protégés en Égypte.

J'espère que, de son côté, il se comportera envers la République, avec tous les égards qui lui sont dus.

Faites-moi part de toutes les nouvelles que vous pourriez avoir de la Méditerranée.

Je vous salue,

BONAPARTE.

(*Collection Napoléon*).

3043, (IBID., p. 498)

DU MÊME AU MÊME.

Après le désastre d'Aboukir (14 août 1798), il lui demande des nouvelles de France et le prie d'envoyer à Malte pour lui procurer toutes les gazettes qu'on y reçoit. Il est indispensable, dit-il, qu'il lui expédie au moins une fois toutes les décades, un courrier qui ira par mer jusqu'à Derne, et de là traversera le désert, etc.

BONAPARTE.

(*Collection Napoléon*).

Voir aussi le numéro 3439 en haut et en bas de la page 55 et 251 (tome 5 ; et au milieu de la page 56 et 101).

CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1^{er}

(Tome 4, page 578)

Quartier général. Caire, 11 fructidor an VI (28 août 1798),

AU GÉNÉRAL KLÉBER.

.....

J'ai lu les lettres que les pilotes barbaresques qu'avaient pris les Anglais, ont écrites à El Messiri (1) ; c'est une plate

(1) Voir sur ce Messiri. les numéros 3147 et 3148, et tome 5 pages 199-722, où il est dit président du divan d'Alexandrie.

bêtise, cependant, j'aurais assez aimé que vous eussiez fait couper le cou au raïs de la Djerme.

BONAPARTE.

(*Dépôt de la Guerre*).

3183 (IBID., p. 606)

Quartier général. Caire, 13 fructidor an VI (30 août 1798)

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

On porte à Malte beaucoup de plaintes sur la conduite du vice-roi de Sicile : elle est toute opposée à celle des beys de Tunis et de Tripoli qui se sont empressés d'envoyer des provisions à Malte, et qui se conduisent très-bien vis-à-vis de nous (1).

BONAPARTE.

(*Dépôt de la Guerre*.)

(1) Une partie des approvisionnements de l'expédition d'Égypte fut tirée de la Régence d'Alger.

Impénétrabilité du destin ! Cette fourniture fut l'origine partielle de cette créance de commerce algérien sur la France, qui devait jouer un si grand rôle dans les événements ultérieurs, et amener un jour les Français à Alger.

En transigeant avec sa conscience de croyant, Mustapha préparait donc l'asservissement de sa patrie.

Il avait perdu de vue cette recommandation du Koran :

« O croyants ! combattez les infidèles qui vous avoisinent ; qu'ils vous trouvent toujours sévères à leur égard. Sachez que Dieu est avec ceux qui le craignent. »

Une telle conduite devait exciter et excita en effet l'indignation de la Sublime-Porte, et de reproches sanglants furent adressés par elle à Mustapha Pacha.

CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON 1^{er}

(Tome 5, page 250)

3781

Quartier général. 19 frim. an VII (9 décembre 1798)

AU BEY DE DERNE.

Je vous expédie le citoyen Arnaud (voir au numéro précédent)

Une longue dépêche du capitain Pacha dans les attributions duquel étaient placées les relations de la Turquie avec ses possessions d'outre-mer, met au jour cette indignation et contient de nouvelles exhortations à la guerre sainte.

Cette lettre, datée du 24 février 1801 et adressée au Pacha d'Alger, fait partie des documents inédits dont je m'occupe depuis plusieurs années, à former un recueil aussi complet que possible (Archives du Domaine de la province d'Alger.)

Je crois intéressant d'en extraire les passages suivants :

« Vous avez commencé des événements graves et retentissants qui ont eu lieu. Vous savez que les Français maudits se sont emparé par trahison de l'Égypte, et que le peuple de Mohamet, victime de la félonie, est courbé sous la tyrannie et le joug de l'oppression.

« Nous vous avons donné avis que la Sublime-Porte se préparait à faire une expédition par terre et par mer, et nous avons invité les trois régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli, à poursuivre les Français à s'en emparer et à les emprisonner, à courir sur les navires, à les capturer et à les couler. Tels sont les ordres que mon souverain a fait parvenir à ses vassaux et sur l'exécution desquels il a insisté. Il comptait particulièrement pour leur exécution sur l'ardeur et le zèle des Régences à embrasser la défense de la foi, sur la fidélité et sur leur dévouement sans bornes.

« Il a appris cependant qu'après avoir incarcéré le consul français pendant un mois, vous l'aviez relâché, et que, lorsque vos corsaires rencontrent des navires français, ils ne les traitent pas comme les traiteraient des navires de la Sublime-Porte. Vous les épargnez et ils sont à l'abri de vos attaques. Il y a plus, vous réservez vos services et vos agressions pour les sujets de la Sublime-Porte, bien que vous soyez vous-mêmes ses vassaux !

les instructions de celui-ci); afin de vous faire connaître le désir que j'ai de vivre en bonne intelligence avec les sujets du Bey de Tripoli, et de lui rendre tous les services qui dépendent de moi.

« Vous devriez respecter les navires anglais, puisque la Turquie est depuis longtemps en relations d'amitié avec cette nation : bien au contraire, vous leur courez sus et les capturez. D'un autre côté, loin de tourmenter les Français, vous leur laissez le champ libre.

« De plus, les régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli vendent des marchandises à l'ennemi au port de *Ben-Razi*. En outre, votre Régence vient de conclure un traité de paix avec les Français, c'est là un fait certain.

« Tout cela est parvenu aux oreilles de mon Padicha.

« Une telle conduite encourt son impérial déplaisir et viole les prescriptions de la loi : elle vous a aliéné la sympathie de mon souverain.

« Sachez que des ordres viennent d'être expédiés dans tous les ports de l'Empire, pour l'expulsion de vos agents. Ordre a été également donné en tous lieux de n'accorder aux Régences aucun soldat, de ne leur laisser faire aucun enrôlement, et de capturer tout navire de ces Régences qui se montrerait dans un des ports de la Méditerranée, en jetant en prison son capitaine et son équipage.

« Ces ordres impériaux ont été publiés. Il vous est donné connaissance de ces prescriptions illustres et pressantes afin que vous en fassiez votre profit et que vous rentriez dans le devoir.

« Quant à votre assertion, que vous avez été contraint de traiter avec les Français, c'est une excuse sans fondement et inadmissible : l'aveu de votre envoyé Mustapha Kodja nous a tout fait connaître.

« Tout l'Islam se prépare à combattre les mécréants et à reconquérir l'Égypte. En outre, le gouvernement anglais forme une flotte portant plus de trente mille soldats pour délivrer l'Égypte et porter assistance à la Sublime-Porte. Tous se préparent à combattre, vous seul faites exception : vous violez les prescriptions divines et encourrez le mécontentement de notre souverain. En résumé, vous prêtez assistance aux ennemis et commettez des actes d'hostilité contre la Sublime-Porte et le peuple de Mahomet.

« Si vous avez réellement l'intention de combattre pour la foi, empressez-vous de venir vers Constantinople. En ces parages, les navires français sont nombreux, fondez sur eux et capturez-les.

Je désire que toutes les fois qu'il arrive à Derne des nouvelles de l'Europe, vous me les fassiez passer par exprès.

BONAPARTE.

(*Dépôt de la Guerre*).

« Si la guerre sainte n'est pas votre but et que vous ayez en vue de vous procurer du butin, allez vers Alexandrie. Ce port renferme une quantité innombrable de navires appartenant aux Français; là il y en a toujours qui entrent et d'autres qui sortent. Vous pourrez exécuter des coups de main et enlever du butin.

« Mais vos yeux sont fermés et vos protestations mensongères, vos honteuses actions vous donneront des remords dans ce monde et dans l'autre.

« Faites votre profit de la gravité des circonstances et soumettez-vous à nos ordres.

« Vous m'en donnerez avis par une lettre qui m'apportera l'assurance que le traité de paix conclu avec les Français est annulé, et que vous avez commencé les hostilités. Ces faits me seront en outre attestés et confirmés par la déclaration du consul d'Angleterre et du consul de Russie, en résidence dans votre ville. Cela sera soumis au trône de notre souverain et vos actions passées remises et pardonnées, et vous retrouverez tout votre crédit. »

« Nous attendrons votre réponse pendant soixante-et-un jours. »

« Votre refus d'obtempérer à ces nobles ordres serait publié dans tous les ports de la Méditerranée et il ne vous serait plus accordé un seul janissaire : vos navires seraient capturés dans tous les ports appartenant à l'Islam, vos agents chassés de partout, enfin la flotte de la Sublime-Porte ne laisserait plus naviguer un seul de vos navires, fut-ce un canot.

« Il est donc urgent que vous réfléchissiez mûrement.

« Les Français veulent détruire l'Islamisme,

« Vous avez reçu des renseignements et des ordres.

« Puisse Dieu vous guider ! »

Cette rodomontade ne produisit pas sur l'esprit des vassaux du Padicha tout l'effet qu'il se croyait en droit d'en attendre. Plus tard, le général Bonaparte devenu premier consul, et ayant rétabli la paix entre la France et la Sublime-Porte, entra en négociations avec le Dey d'Alger.

(*Rais-Hamidou*, par A. DEVOULX, pages 40 et suivantes.)

3782, (IBID.)

AU BEY DE TRIPOLI (même date)

Je profite d'un bâtiment qui va à Derne pour vous renouveler l'assurance de vivre avec vous en bonne intelligence et amitié.

Dans plusieurs lettres que je vous ai écrites, je vous ai témoigné le désir que j'ai de vous être utile ainsi qu'à ceux qui dépendent de vous.

Je vous prie, lorsque vous aurez des nouvelles d'Europe, de me les envoyer par exprès.

BONAPARTE.

*(Collection Napoléon).*Voir aussi. *ibid.* numéro 3778, page 282.4349, (*ibid.*, page 715)

Quartier général. Caire, 27 therm. an VII (14 août 1799)

AU GÉNÉRAL DUGUA.

Je vous prie, citoyen général, de faire arrêter tous les hommes de la caravane du Maroc qui seraient restés en arrière, et que les Moghrebins venant à Hossey ne s'arrêtent qu'un jour et filent pour leur pays sans passer par Alexandrie.

BONAPARTE.

(Collection Napoléon).

Voir ci-après le numero 4358.

CORRESPONDANCE DE NAPOLEON 1^{er}

(Tome 5, page 720)

4358.

Voir le numéro anté-précédent.

Caire, 28 therm. an VII (15 août 1799)

AU SULTAN DU MAROC

n'y a d'autre Dieu que Dieu et Mahomet est son prophète !

Au nom de Dieu clément et miséricordieux !

Au sultan du Maroc, serviteur de la sainte Kasbah (Kaaba), puissant parmi les rois, et fidèle observateur de la loi du vrai prophète.

Nous profitons du retour des pèlerins du Maroc pour vous écrire cette lettre et vous faire connaître que nous leur avons donné toute l'assistance qui était en nous, parceque notre intention est de faire dans toute les occasions ce qui peut nous convaincre de l'estime que nous avons pour vous. Nous vous recommandons en échange de bien traiter tous les Français qui sont dans vos Etats ou que le commerce pourrait y appeler.

BONAPARTE.

(Collection Napoléon).

4359

AU BEY DE TRIPOLI.

Il n'y a d'autre Dieu ! etc., au nom de Dieu ! etc., au bey de Tripoli, serviteur de la sainte Kasba, etc.

Nous profitons de l'occasion qui se présente pour vous recommander de bien traiter tous les Français qui sont dans vos Etats, parceque notre intention est de faire dans toutes les occasions tout ce qui pourra vous être agréable, et de vivre en bonne intelligence avec vous.

BONAPARTE.

(Collection Napoléon).

(Tachrif, page 87)

RECENSEMENT DES ESCLAVES D'ALGER PAR NAHA

En 1214 (1799-1800) ; il y avait :

Génois.....	95
Autrichiens	44
Français	64
Espagnols	193
Portugais.....	95
Sardes.	4
Romains	4
Grecs.....	377
Corses	25
Maltais.....	77
Prussiens.....	72

Total..... 750

Le général Bonaparte écrit de Genève aux consuls de la République, le 21 floréal an VIII (11 mai 1800):

Vous devez peu compter sur Tunis.....
pour le ravitaillement de Malte.....

4509

Mention d'un citoyen marchand qui avait été consul à Tripoli, et avait refusé en Egypte de marcher à l'ennemi.

(Tome 6, page 95)

Paris, 18 fruct. an VII (5 septembre 1800)

5084. Notes dictées au ministre de la Marine

Donnez l'ordre au préfet d'expédier un des bâtiments destinés pour l'Egypte, pour Alger. Ce bâtiment sera porteur d'une lettre pour le citoyen (Dubois) Thainville (commissaire général et chargé d'affaires à Alger), écrite par le ministre de la Marine,

pour lui marquer la satisfaction du gouvernement pour la paix qu'il vient de conclure, l'autoriser à dépenser jusqu'à 300,000 fr. pour le ravitaillement de Malte et à expédier deux ou trois petits bâtiments en Egypte pour donner des nouvelles de France au général. On donnera 500 louis de gratification au bâtiment algérien qui après avoir fait cette expédition reviendra à Toulon.

.....
Par ordre du Premier Consul.

(Archives de la Marine).

A. BERBRUGER.

A suivre.

